



Déclaration Liminaire à la CAP des CPIP du 16 janvier 2025

Madame la Présidente,

Nous sommes réuni.e.s ce jour pour la tenue de la CAP des CPIP afin d'examiner des dossiers individuels suite à des recours d'agent.e.s auprès de la commission.

Il est important de noter que si cette CAP se tient enfin, c'est sur demande de la CGT IP. D'ailleurs l'ensemble des dossiers étudiés ont été remontés par notre organisation syndicale avec des situations qui traînent parfois depuis des mois.

Nous pourrions nous auto-satisfaire que l'ensemble des demandes soit passé par la CGT IP mais cela nous inquiète plutôt, car ces quelques recours sont l'arbre qui cache la forêt du nombre de situations où des recours seraient légitimes, que ce soit pour des temps partiels ou du télétravail refusés, des évaluations non conformes à la réalité ou aux textes, etc.

Cette CAP est l'occasion pour nous de rappeler que nombreux.ses sont les CPIP sur les terrains en attente de la note de mobilité 2025.

Pour rappel, par sa combativité et son obstination à défendre les intérêts du corps des CPIP pour une mobilité équitable et transparente, la CGT IP avait déjà obtenu la fin des entretiens à la main des DFSPIP pour la campagne de mutations 2024.

Pour 2025, le corps des CPIP est enfin dans l'Annexe des Lignes Directrices de Gestion Mobilité, ainsi l'application du système de cotation est désormais consacré pour les postes non profilés.

A ce sujet, les discussions sur les cotations sont encore en cours. La CGT IP continue de défendre le droit à la mobilité pour tous.tes les agent.e.s.

Que ce soit pour la mobilité ou l'avancement, la CGT IP fait le choix de la transparence, et demande que la DAP fasse de même avec des critères fixes et connus de toutes et tous.

Pour conclure, la CGT IP une fois de plus, vous interpelle sur le manque d'information et de formation pour les agent.e.s des RH locales. Ce début d'année en a été la preuve flagrante : alors que les payes sont faites deux mois à l'avance, personne n'avait été informé et n'était en capacité de répondre aux agent.e.s qui ont vu des modulations importantes du montant de leur rémunération.

C'est une fois de plus la CGT IP, suivie par les autres organisations syndicales, qui a dû communiquer aux collègues des explications qui devaient être normalement apportées par les services RH.

Les élu.e.s CAP de la CGT IP démontreront toujours leur combativité et leur détermination afin de garantir un traitement équitable à l'ensemble des CPIP, que ce soit pour des situations individuelles ou plus largement. Nous ne lâcherons rien et serons toujours au côté des personnels, pour défendre leurs intérêts comme leur identité professionnelle !

A Montreuil le 16/01/25

